



SNUIPP FSU 78



SNUDI FO 78

A nos collègues directeurs d'école

Non au rôle que l'on veut faire jouer aux directeurs d'école

Lors de la CAPD du 26 novembre, nous sommes, intervenus pour dire que nous n'approuvons pas les responsabilités que l'on impute aux directeurs et aux collègues des écoles dans le cadre des stages en responsabilité des étudiants. L'IA vous demande dans sa note de service du 20 novembre 2009 de suivre des procédures très formalisées d'information ou d'alerte en direction de leur IEN en cas d'interruption du stage ou de manquement à la discipline de ces étudiants. Nous pensons que ce n'est certainement pas aux directeurs de devenir les gestionnaires au petit pied des dérives gouvernementales en matière de casse des services publics et de l'attaque du statut de fonctionnaire d'état. Nous avons déjà connu la dérive des CAV où l'administration demandait aux directeurs de se prononcer sur les qualités d'une personne dans le cadre du renouvellement de leur contrat, ce qui ne relève pas réglementairement et légalement ni de leurs responsabilités ni de leurs obligations statutaires. Ce dont les écoles ont besoin, ce sont des fonctionnaires formés aux tâches qui leur sont confiées !

En effet, le rôle d'un directeur n'est pas de surveiller et de contrôler des personnels vacataires ou précaires. Quel nouveau rôle l'administration veut-elle faire jouer aux directeurs d'école? Celui de petit chef d'un management style France Télécom? Pourquoi un tel formalisme de l'administration si ce n'est pour impliquer le directeur dans le processus d'invalidation du travail d'une personne qu'il n'a ni les moyens ni la vocation à contrôler d'autant plus, rappelons le, que cela ne relève pas de ses attributions.

Devant ce formalisme inquiétant (nous passons d'une logique de bienveillance à l'égard de stagiaires recrutés à celle de surveillance de personnel contractuel) qui se traduit encore par une tâche supplémentaire et une nouvelle responsabilité (d'ailleurs non prévue par les textes) pour les directeurs, **nous invitons nos collègues à signaler les éventuels incidents ou difficultés rencontrés comme ils le font d'habitude par téléphone et à ne pas se plier à ce formalisme infantilissant qui leur demande de remplir et renvoyer tel ou tel formulaire en fonction de la nature de l'incident.**

La formation initiale comme la réussite de tous les élèves nécessitent d'autres engagements que les expédients mis en place par le ministère dans le cadre du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite. Qu'il en assume les responsabilités.

Tenez les délégués du SNUDI FO et du SNUIPP informés de toutes difficultés relatives à ces procédures.

Nous écrivons à l'Inspecteur d'Académie pour l'informer de cette consigne syndicale.

Nous vous souhaitons bon courage dans l'accomplissement de vos missions statutaires.